



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

RAPPORT N° 33 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL 2020

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

Dans le cadre des contentieux sur les décomptes généraux définitifs concernant la construction du Mix et suite au jugement du Tribunal administratif du 7 novembre 2019 pour la société Soletanche et à l'ordonnance de référé, Cour administrative d'appel de Bordeaux du 20 décembre 2019 pour la société GTM, la décision modificative numéro 1 permet d'inscrire la somme de 202 153,98 € décomposée comme suit : 188 740,38 € à titre de provision pour GTM et 13 413,60 € pour Soletanche.

Cette décision modificative est équilibrée par une recette liée à la location du terrain Celanese non inscrite au budget primitif 2020, des recettes exceptionnelles suite à des sinistres, une procédure contentieuse favorable pour la communauté suite à la liquidation de l'association Eurolaçq entreprises (80 K€) et la contribution au SDIS 2020 notifiée moins importante que la prévision budgétaire.

Les autres écritures concernent uniquement des changements d'affectation de crédits ou des régularisations budgétaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de voter** les modifications au budget 2020 telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT DECISION MODIFICATIVE 1- 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES DECISION MODIFICATIVE 1- 2020
Total des dépenses	180 767,98	180 767,98
65 - Autres charges de gestion courante	- 21 386,00	- 21 386,00
67- Charges exceptionnelles	202 153,98	202 153,98

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT DECISION MODIFICATIVE 1- 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES DECISION MODIFICATIVE 1- 2020
Total des recettes	180 767,98	180 767,98
75 - Autres produits de gestion courante	54 000,00	54 000,00
77 - Produits exceptionnels	126 767,98	126 767,98

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT DECISION MODIFICATIVE 1- 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES DECISION MODIFICATIVE 1- 2020
Total des dépenses	186 000,00	186 000,00
13 - Subventions d'investissement	52 200,00	52 200,00
20 - Immobilisations incorporelles	15 480,54	15 480,54
204 - Subventions d'équipements versées	- 15 480,54	- 15 480,54
23 - Immobilisations en cours	186 000,00	186 000,00
45 - Opération d'investissement pour compte de tiers	- 52 200,00	- 52 200,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT DECISION MODIFICATIVE 1- 2020	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES DECISION MODIFICATIVE 1- 2020
Total des recette	186 000,00	186 000,00
13 - Subventions d'investissements reçues	186 000,00	186 000,00

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020